

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021 COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n°1 **Désignation du Secrétaire.**
- M. DEFOSSEZ est désigné en qualité de Secrétaire.*
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n°2 **Pouvoirs.**
- M. le Maire n°3 **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire n°4 **Communications diverses.**
- M. le Maire n°5 **Commissions municipales. Modification de la composition des commissions.**
- Il est proposé au Conseil Municipal :
- 1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de ces commissions municipales ;
- 2°) de désigner les membres des commissions communales pour la durée restante du mandat.
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n°6 **Vie institutionnelle. Elaboration du règlement de voirie métropolitain. Désignation d'un représentant pour siéger à la commission consultative.**
- Il est proposé au Conseil Municipal :
- 1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la Mairie au sein de la commission consultative relative au futur projet de règlement de voirie métropolitain ;
- 2°) de désigner Mme Nadia LABADIE, Adjointe au Maire, pour représenter la Mairie au sein de cette commission consultative.
- Adopté à l'unanimité.***

M. le Maire n°7 **Enseignement primaire et secondaire. Désignation des représentants.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Mairie au sein des instances des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées d'enseignement public et privé ;

2°) de désigner ces représentants selon la liste annexée à la délibération pour la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité.

FAMILLE ET VIE SOCIALE

M. MONTILLOT n°8 **Vie étudiante. Solidarités. Epidémie de covid-19. Augmentation**
Mme BREANT **du fonds de soutien aux étudiants.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'augmentation du fonds de soutien aux étudiants de 30 000 € ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE n°9 **Arts et économie créative. Epidémie de covid-19. Fonds de**
soutien à la création et à l'emploi artistique. Attribution de
subventions à des associations culturelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 35 000 € au titre de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE n°10 **Arts et économie créative. Conservatoire. Approbation de**
conventions de partenariat tripartite à passer avec la Scène
Nationale d'Orléans, la SCIC Cristal Production et l'ensemble
Cairn pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de partenariat à passer avec la Scène Nationale, la SCIC Cristal Production et l'Ensemble Cairn, au titre de l'année scolaire 2020-2021 ayant pour objet de développer et mettre en œuvre des actions de découverte et d'éducation artistique et culturelle ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°11 **Art et économie créative. Conservatoire. Échanges pédagogiques des enseignants de cor. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Ville de Tours pour l'année scolaire 2020-2021.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec la ville de Tours relative à l'échange pédagogique de classe de cor qui aura lieu au cours de l'année scolaire 2020-2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. DEFOSSEZ

n°12 **Jeunesse. Approbation d'une convention d'objectifs à passer avec Originale Passion 45 pour l'année 2021. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs à passer avec l'association Originale Passion 45 pour l'année 2021;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention à l'association pour un montant total de 35 000 € au titre de la saison 2020-2021;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. DEFOSSEZ

n°13 **Jeunesse. Auberge de jeunesse d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien et attribution d'une subvention de fonctionnement.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien 2021 à passer avec l'association « Auberge de jeunesse d'Orléans » ;

2°) d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Auberge de jeunesse d'Orléans » de 22 705 € ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD

n°14 **Commande publique. Sport. Marché public global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation technique et la maintenance du centre aqua-ludique du centre-ville, quartier gare à Orléans. Approbation d'un avenant n°3 à passer avec le groupement BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD OUEST / L'AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIES / BVL ARCHITECTURE / KATENE / ETAMINE / ORLING / AIDA / HERVE THERMIQUE.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 3 pour un montant de 168 503,75 € H.T., portant le montant du marché à 23 468 012,12 € H.T. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE FILIPPI

n°15 **Education. Restauration scolaire. Concession de délégation de service public de la restauration scolaire et municipale. Impact financier de la crise sanitaire de la covid-19. Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de concession à passer avec la société la SOGERES.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de concession pour la délégation du service public de restauration scolaire et municipal avec la société LA SOGERES ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté avec 1 voix contre et 8 abstentions.

Mme LABADIE

n°16 **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux de la délibération pour un montant total de 60 496 € pour l'exercice 2021;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ATTRACTIVITE

M. CHANCERELLE

n°17 **Événementiel. Animation des quais et manifestations estivales 2021. Approbation d'une convention-type d'occupation du domaine public et fixation des redevances. Approbation de conventions de soutien. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public applicables du 1er avril au 4 octobre 2021, lors des festivités des 13 et 14 juillet 2021 pour les espaces du domaine public mis à disposition et situés sur les quais et dans la ville tels que définis dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) d'approuver la convention-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public à passer avec les occupants/exploitants pour les manifestations d'été ;

3°) d'approuver les conventions de soutien à passer avec les associations Jamais 2 sans 3, les Compagnons Chalandiers et les Mariniers de Jeanne dans le cadre de l'animation estivale 2021 des quais ;

4°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Jamais 2 sans 3 : 35 000 €,

Les Compagnons Chalandiers : 1 900 €,

Les Mariniers de Jeanne : 1 900 € ;

5°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°18 **Événementiel. Marché de Noël 2021. Fixation des redevances, cautions et pénalités. Approbation d'une convention-type d'occupation temporaire du domaine public.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public, la caution et les pénalités à appliquer pour le marché de Noël 2021 tels que présentés dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) d'approuver la convention-type d'occupation temporaire du domaine public à signer par les exposants ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°19 **Musées. Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (M.O.B.E). Fixation des prix de vente des produits de la boutique et approbation de conventions de dépôt-vente à passer avec la So.Mos et La Librairie Nouvelle d'Orléans.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de vente des articles, figurant dans le tableau annexé à la délibération, au sein de la boutique / librairie du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE) ;

2°) de décider que les tarifs entreront en vigueur le 24 avril 2021 ;

3°) d'approuver les conventions de dépôt-ventes d'ouvrages à passer avec la So.MOS et La Librairie Nouvelle d'Orléans ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°20 **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de 2 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 39 718 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie.

Adopté avec 1 abstention.

TRANSITION ECOLOGIQUE

M. ROY

n°21 **Prévention des risques. Adhésion à l'association Haut Comité Français pour la Résilience Nationale (HCFRN). Désignation d'un représentant.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'adhésion de la Mairie à l'association Haut comité français pour la Résilience nationale (Résilience France) dont la cotisation annuelle s'élève à 2 000 € T.T.C. (comprenant l'adhésion à Pavillon Orange) en 2021 ;

2°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la Mairie au sein de l'assemblée générale ;

Séance du jeudi 15 avril 2021

3°) de désigner M. Frédéric ROSE, Conseiller Municipal délégué, comme représentant de la Mairie d'Orléans au sein de l'assemblée générale ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES

Mme RASTOUL

n°22

Relations Humaines. Régime Indemnitare des agents municipaux. Instauration de la prime «grand âge», et adoption de modifications concernant le « RIFSEEP ». Complément au dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) instaurer la prime grand âge en faveur du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territorial(e)s assurant des fonctions d'aide-soignant(e) auprès des personnes âgées, avec effet à compter du 1er mai 2020 ;

2°) instaurer le complément indemnitare annuel dans les conditions sus-indiquées, dès l'année 2021 ;

3°) approuver l'annexe I de la délibération fixant les plafonds applicables à chaque cadre d'emplois et groupe de fonctions, pour le versement du complément indemnitare annuel ;

4°) modifier les plafonds applicables à l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise, en faveur des cadres d'emplois des attachés territoriaux, et des ingénieurs territoriaux, selon les montants définis en annexe II de la délibération, avec effet à compter du 1er mai 2021 ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces et arrêtés d'attributions correspondants au nom de la Mairie.

Adopté avec 1 abstention.

Mme RASTOUL

n°23

Relations humaines. Statut des agents. Dispositif de protection fonctionnelle. Règles applicables. Approbation du règlement relatif à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour les agents municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement relatif à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour les agents municipaux annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL

n°24

Relations humaines. Badges d'accès aux bâtiments municipaux pour le personnel municipal. Exonération des frais de remplacement en cas de perte, vol ou détérioration.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser à ce qu'aucun frais ne soit supporté par les agents municipaux, lors du remplacement de leur badge d'accès, en cas de perte, vol ou détérioration.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL

n°25 **Relations Humaines. Mise en œuvre d'un forfait « mobilités durables ». Modalités de mise application.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'instaurer le versement du forfait « mobilités durables » en faveur des personnels municipaux, dans les conditions sus-indiquées, à compter du 1er janvier 2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces et arrêtés d'attributions correspondants au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL

n°26 **Relations humaines. Modification du tableau des emplois. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des emplois de la Ville d'Orléans annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD

n°27 **Commande Publique. Moyens Généraux. Marché de nettoyage de locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Social d'Orléans. Lot n° 1 : Entretien ménager d'établissements recevant du public. Approbation d'un avenant n° 5 au marché passé avec la société TEAMEX.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 5 au marché de service ayant pour objet l'entretien ménager de bâtiments recevant du public conclu avec la société TEAMEX, pour un montant total de 7 501,73 € T.T.C. pour la 1ère période de reconduction ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD

n°28 **Commande publique. Epidémie de covid-19. Fourniture de tests antigéniques. Déclaration sans suite de la consultation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la déclaration sans suite du marché relatif à la fourniture de test antigéniques pour la covid-19 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à cet effet au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 16 avril 2021,

Le Maire,
Serge GROUARD